Image not found or type unknown

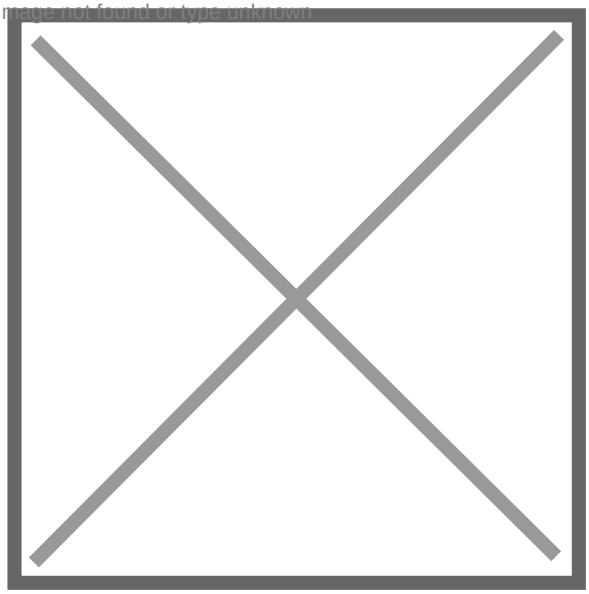

Signer une promesse d'embauche pendant qu'on est en période d'ess

Par **Marionbis**, le **05/06/2015** à **15:30**

Bonjour,

On me propose un poste que je préfère à celui où je suis. Ce ne serait que pour mi-septembre. Mon contrat actuel dispose d'une période d'essai de 2 mois (renouvelables avec accord des deux partis)et c'est un CDI.
L'autre poste, aussi en CDI, débuterait en septembre avec (malheureusement) une période d'essai de 6 mois.
J'ai deux questions :
- Peut-on signer une promesse d'embauche alors que l'on est en période d'essai d'un contrat CDI ?
- Si c'est possible, peut-on demander à renouveler une période d'essai alors que l'on a signé une promesse d'embauche ?

Merci de votre aide,

Marionbis

Par **moisse**, le **05/06/2015** à **18:40**

Bonjour,
Sachant que vous pouvez mettre fin à tout moment à la période d'essai, vous pouvez signer n'importe quoi de moment qu'aucune période ne se chevauche.

Vous pouvez bien sur demander le renouvellement de la période d'essai, mais en tant qu'employeur j'ai toujours refusé d'y procéder. Cela démontre en effet un manque de motivation pour le travail, ou l'entreprise, ou les collègues, ou les chefs...bref des controverses en perspective.
C'est pourquoi il va falloir chercher un bon prétexte pour susurrer cette prolongation, du genre "je reste si les transports en commun changent la ligne ce qui est prévu dans quelques semaines. Sinon c'est trop dur, bien que le poste me plaise....".
Bref une difficulté à pérenniser cet emploi pour des circonstances extérieures à l'entreprise et susceptibles de modifications rapidement, ce qui implique la prolongation...

Par **Marionbis**, le **06/06/2015** à **21:47**

Donc on peut signer un contrat de travail (promesse d'embauche vaut contrat de travail) alors qu'on est en période d'essai d'un contrat CDI avec un autre employeur ??
L'employeur qui me propose le futur poste, veut que je signe de suite, normal, il n'a pas envie d'être laché au dernier moment. Donc si je veux le poste,je dois signer,donc je dois mettre fin à ma période d'essai, non ?
Moi, j'aimerais signer la promesse, comme cela le futur employeur est OK, continuer à travailler et rompre ma période d'essai actuelle 1 semaine avant la fin de celle-ci, comme cela je n'aurai qu'un mois sans salaire.
Merci !

Par **moisse**, le **07/06/2015** à **08:12**

Il faut partir du principe de l'exécution de bonne foi à égard de vos différents employeurs.
Votre méthode présente le risque, si votre employeur actuel est un peu teigneux, de vous renvoyer devant le Conseil des prudhommes en vue d'une demande de dommages et intérêts pour une rupture abusive de période d'essai.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés